

## Séance extraordinaire du 20 décembre 2021

**Province de Québec**  
**MRC de D'Autray**  
**Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 20 décembre 2021 à 20 heures à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy. Les membres du conseil assistent à la séance en présence et par visioconférence, compte tenu des règles sanitaires imposées pour contrer la pandémie actuelle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1

\* Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2 **était présent** en visioconférence

Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

### **1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 a été transmis, en bonne et due forme le 16 décembre 2021 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 06 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-12-282

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – Prévisions budgétaires 2022
4. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

### **3. Adoption – Prévisions budgétaires 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy aura à pourvoir, au cours de l'année 2022, à des dépenses d'opération et d'immobilisations se chiffrant à trois millions six cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante (3 674 550 \$);

**ATTENDU QUE** les revenus de taxes et compensations imposés par l'adoption du règlement n° 684-21 généreront des revenus totalisant deux millions neuf cent vingt-cinq mille soixante-treize (2 925 073 \$);

**ATTENDU QUE** les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2022 à sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept (749 977 \$);

**ATTENDU QUE** pour équilibrer le budget, le conseil a affecté une somme de soixante mille cent cinquante (60 150 \$) provenant du Fonds local - Carrière et trente-deux mille trois cent quarante-cinq (32 345 \$) du surplus affecté;

2021-12-283

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2022, telles que déposées;

**QUE** s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétée et dont l'estimation s'avérait insuffisante;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy autorise la greffière-trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy décrète que le présent budget 2022 soit publié dans le journal *Le coup d'œil municipal* et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**4. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du *Programme triennal d'immobilisations* avant la tenue de la séance;

**ATTENDU QUE** le *Programme triennal d'immobilisations* pour les années 2022-2023-2024 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-12-284

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**6 Période de questions**

**7 Levée de l'assemblée**

2021-12-285

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 13.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Période de questions**

Mario Coulombe :

PTI ne balance pas?